

APERÇU

Registre officiel incluant les survivant.es de violences sexuelles liées aux conflits (VSLC) : Registre des victimes de conflits, mais non spécifique aux violences sexuelles liées aux conflits.

Nombre de survivant.es de VSLC couramment cité : 2 969.

Estimation du nombre réel de survivant.es de VSLC : beaucoup plus élevé que le nombre officiel.

Cadre juridique national pour le programme de réparations administratives : le projet, élaboré en collaboration avec les survivant.es, n'a pas encore été adopté.

Mécanisme de mise en œuvre du cadre administratif des réparations : la commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire (CONARIV) a élaboré un projet de cadre national pour les réparations et une liste de survivant.es de conflits éligibles, y compris les survivant.es de violences sexuelles liées aux conflits. Cependant, la mise en œuvre du

programme national de réparation relève du ministère de la solidarité et du ministère de la réconciliation.

Voies nationales pour les réparations par le biais des tribunaux : la réparation judiciaire peut être accordée dans le cadre de procédures pénales dirigées contre des individus. Les survivant.es ont la possibilité de se joindre à ces procédures en tant que parties civiles, ce qui leur permet de demander des dommages-intérêts à l'accusé (code pénal, art. 99, Loi n° 81-640 de juillet 1981, amendement 2017). Bien que ces voies juridiques existent, elles n'ont pas encore servi de voie de réparation pour les survivant.es de VSLC.

Nombre approximatif de survivant.es ayant reçu des réparations officielles pour les VSLC : 150.

Perception des survivant.es concernant l'état de la mise en œuvre des réparations : les survivant.es ont passé une décennie ou plus à attendre la volonté politique de prendre des mesures significatives en faveur de la réparation et de la justice.



NATURE ET AMPLEUR DES VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS

Les VSLC ont été largement répandues et utilisées par toutes les parties au cours de la décennie de conflit en Côte d'Ivoire (2000-2011). Dans les premières phases, les VSLC ont été déployées pour contrôler et humilier les personnes politiquement engagées et leurs proches. Par la suite, toute personne est devenue une cible potentielle d'actes de VSLC souvent publics et dégradants, qu'elle soit ou non politiquement ou militairement active. Les auteurs ont utilisé ces actes pour briser les liens sociaux et familiaux et, dans certains cas, dans le cadre d'actions militaires visant à expulser ou à éliminer des ennemis présumés. Ces violences comprenaient des viols, des viols collectifs, de l'esclavage sexuel et d'autres formes de violence sexuelle. Les violences sexuelles sans motivation militaire claire étaient également répandues dans tout le pays, notamment lors d'attaques généralisées par des gangs et des milices contre les transports publics, les routes, les maisons privées et les établissements d'enseignement.

PRÉJUDICES CAUSÉS AUX SURVIVANT.ES, AUX FAMILLES ET AUX COMMUNAUTÉS

Les survivant.es ont subi, et continuent de subir, les graves conséquences des VSLC. Il s'agit notamment de graves conséquences physiques (lésions des organes reproducteurs, stérilité, fausses couches et VIH) et psychologiques. Ces conséquences sont aggravées par le manque de soutien professionnel ainsi que par le rejet et la stigmatisation de la part de la famille et de la communauté. Cette stigmatisation et l'incapacité à prendre soin de soi et de sa famille ont été citées comme l'une des principales causes de détresse. Avec des options de travail limitées en raison des conséquences susmentionnées, les survivant.es ressentent encore plus durement le fardeau de la prise en charge des personnes à charge. Les enfants sont poussés à vivre la même expérience d'isolement, de stigmatisation et de difficultés économiques que les parents. Dans de nombreux cas, ces tensions sont encore aggravées par le décès ou l'abandon d'un conjoint ou d'un membre de la famille. Les

difficultés économiques peuvent être considérées comme une conséquence directe des violences sexuelles.

LE POINT DE VUE DES SURVIVANT.ES

Les survivant.es ont demandé des réparations qui leur permettraient de vivre leur vie d'une manière qu'elles/ils jugent digne, comme d'obtenir des moyens de subsistance adéquats, d'accéder à des soins médicaux fiables, de subvenir aux besoins de leurs enfants et de leur famille, et de «bien vivre à nouveau» au sein de leur communauté.

Réparations individuelles

Les survivant.es ont d'abord parlé de leurs besoins urgents et fondamentaux, tels que la nourriture, le logement, l'éducation de leurs enfants, avant de parler de justice ou d'initiatives communautaires. Il ne s'agit pas d'une déclaration selon laquelle ces dernières sont moins importantes, mais d'un plaidoyer en faveur d'une réponse urgente au déni des droits fondamentaux à la vie, à l'éducation et à la dignité.

Les survivant.es ont donné la priorité au soutien financier direct plutôt qu'à la fourniture de services, craignant que le fait de confier les réparations aux services de l'État n'entraîne une répétition des expériences passées, où les programmes promis n'ont apporté que peu d'avantages tangibles. Ils ont accueilli favorablement l'idée d'un programme de pension, mais ne souhaitaient pas en confier la gestion à des fonctionnaires de l'État. Les survivant.es sont également parvenu.es à un consensus sur la nécessité d'une aide à l'emploi, soit sous la forme d'une aide financière pour créer une entreprise, soit par le biais d'un programme d'emploi, ainsi que d'une aide pour s'assurer que les enfants puissent être pris en charge et éduqués.

Les survivant.es ont parlé du rétablissement de la santé comme d'un élément central de la réparation : mettre fin à la douleur physique est nécessaire pour tourner la page sur le passé et faciliterait la réintégration dans l'emploi et la vie de la communauté. Elles/ils ont demandé des fonds médicaux directs ainsi que des fonds pour équiper les centres médicaux avec le personnel et les ressources nécessaires pour répondre aux besoins des survivant.es. Les survivant.es ont également demandé un soutien en matière de santé mentale, à la fois par le biais de conseils individuels et de groupes de soutien par les pairs.

“ Si l’État peut m’aider [à gagner de l’argent], je pourrai au moins m’occuper de mes enfants, qui iront à l’école. Cela me conviendrait. Car nous ne pouvons pas savoir ce que l’État fera plus tard. Aujourd’hui, il fera peut-être quelque chose [pour nous soutenir], mais qu’en sera-t-il demain ? Serait-ce vraiment pour toujours ? Mais s’il faisait quelque chose maintenant pour que je puisse prendre soin de moi, de mes enfants, cela me conviendrait.”

Survivante de VSLC, Man, décembre 2021

Réparations collectives

Les survivant.es considèrent qu’il est impératif de retisser les liens familiaux et communautaires pour réparer les dommages causés par les VSLC. La réparation collective devrait donc viser à mettre fin aux cycles de revictimisation et à aider les survivant.es à participer pleinement à la vie sociale, culturelle et économique de leur communauté. Les survivant.es soutiennent l’idée de programmes de sensibilisation des communautés et de campagnes d’éducation du public visant à déstigmatiser les violences sexuelles. Elles ont également exprimé leur intérêt pour la formation de réseaux de soutien qui pourraient faciliter l’accès aux services publics, aux ONG et à d’autres formes d’assistance potentielle. Les survivant.es demandent en outre des réparations collectives sous la forme d’une amélioration des services publics.

Les survivant.es ont également évoqué la reconnaissance et les excuses comme des éléments importants d’une réparation efficace, à condition que les dirigeants de toutes les parties au conflit reconnaissent sincèrement leur rôle dans les actes répréhensibles. Les survivant.es ont également estimé qu’une certaine forme de justice était impérative, mais elles/ils ne se sont pas entendu.es sur le rôle de la justice pénale dans les réparations, ni sur ce qui pourrait être considéré comme une alternative « juste », si les poursuites s’avéraient impossibles.

INITIATIVES DES SURVIVANT.ES

Les survivant.es ont exprimé leur désir de créer des réseaux, d’unir leurs forces pour obtenir des réparations et un meilleur accès aux services. Des associations de survivant.es de conflits, largement répandues et bien organisées, sont actives depuis plus d’une décennie en Côte d’Ivoire. Bien que les survivant.es jouent un rôle important au sein de

ces associations en ce qui concerne la mobilisation, leur participation reste limitée en raison de la stigmatisation et des risques associés à la prise de parole¹. Les survivant.es cherchent néanmoins des occasions de se faire les avocat.es de leur propre cause et, avec un soutien suffisant et une atténuation des risques, cela peut être possible.

Il existe au niveau local et national des réseaux de longue date d’organisations communautaires et d’organisations de la société civile (OSC) qui ont travaillé avec les survivant.es sur le long terme. Ces acteurs sont bien placés pour contribuer à la mise en place d’initiatives dirigées par les survivant.es. Toutefois, pour ce faire, ils ont besoin d’un soutien financier et d’un renforcement des capacités dans des domaines tels que la gestion des risques et le soutien psychosocial.

OPPORTUNITÉS

Bien qu’il reste des défis importants à relever, il existe néanmoins une base pour construire une réparation efficace. Le gouvernement s’est engagé à fournir une réparation aux victimes du conflit, y compris aux survivant.es de VSLC. De plus, il existe un cadre national établi pour la mise en œuvre de la réparation, un projet de loi et une liste de survivant.es éligibles, des fonctionnaires mandatés pour mettre en œuvre la réparation et des services publics qui, bien que tendus et sous-financés, atteignent toutes les régions. Compte tenu de cette base, le fait d’approcher les autorités en tant qu’alliés potentiels peut permettre d’identifier des intérêts partagés et d’unir les forces pour éliminer les obstacles communs.

“ La réparation consiste à remettre sur pied ce qui a été détruit dans sa vie.”

Personne survivante de VSLC, Bouaké, novembre 2021

1. Le Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH), la Ligue Ivoirienne des droits de l’homme (LIDHO) et la section ivoirienne de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) travaillent directement avec les survivant.es de VSLC pour engager des poursuites pénales et civiles en leur nom.

La Côte d'Ivoire dispose d'une société civile bien organisée et active, ce qui offre des possibilités de plaider pour ramener la question de la réparation dans le débat public. Au niveau local, les associations de survivant.es ainsi que les centres communautaires locaux et les ONG ont souvent des relations de longue date et de confiance avec les survivant.es de VSLC. Ces acteurs communautaires sont bien placés pour aider à identifier les survivant.es de VSLC, soutenir leur engagement dans les programmes de réparation et les services de soutien plus larges, ainsi que pour jouer un rôle de premier plan dans l'amélioration de la communication et de la coordination entre les prestataires de services et fournir un soutien discret, accessible et à long terme aux survivant.es.

PRINCIPAUX DÉFIS

- Faire valoir son droit à réparation en Côte d'Ivoire exige du temps, des dépenses et une connaissance approfondie des procédures bureaucratiques. Les survivant.es doivent naviguer dans des processus complexes de demande et de vérification et dépenser de l'argent et du temps pour demander des documents et se rendre à Abidjan.
- En l'absence de loi définissant et garantissant la réparation comme un droit, les réparations dépendent de la bonne volonté du pouvoir exécutif, ce qui fait que le programme national de réparation semble être mis en œuvre comme une prestation plutôt que comme un droit.
- Les problèmes liés au processus d'enregistrement de la CONARIV ont eu pour effet d'exclure de nombreux et nombreuses survivant.es de VSLC. De même, les exigences de vérification nécessaires pour prouver les allégations de VSLC sont lourdes et, dans de nombreux cas, impossibles à satisfaire pour les survivant.es². De plus, il n'existe pas de processus de révision pour les personnes jugées éligibles par la CONARIV ou qui ne se sont pas enregistrées, et il n'y a pas de moyen accessible pour obtenir des informations sur l'approbation ou le rejet d'une demande.
- Le manque de coordination et de communication entre les prestataires de services, les autorités publiques et les acteurs de la société civile nuit à l'efficacité des services publics en Côte d'Ivoire et a contribué à retarder le programme de réparation.
- La pauvreté, l'isolement de la famille et de la communauté, et la stigmatisation des survivant.es au sein de leur communauté et par les prestataires de services sont autant d'obstacles bureaucratiques et politiques.

“ Il n'y a personne pour nous, nous n'avons pas d'État. Il nous a oubliés. Pour nous, c'est comme si l'État n'existait même pas ici en Côte d'Ivoire”.

Personne survivante de VSLC, Man, décembre 2021



Membres du personnel de COVICI quittant un atelier GSF, Abidjan, Côte d'Ivoire, novembre 2021.

© Joanna Rice

2. Le rapport de la CONARIV énumère les preuves possibles de violence sexuelle: “Un certificat médical, un dossier de patient indiquant une prise en charge psychologique ou médicale, une déclaration d'un chef religieux ou communautaire”. CONARIV, “Rapport d'activités” (République de Côte d'Ivoire, mars 2016), p. 21.

RECOMMANDATIONS

AUX ACTEURS ÉTATIQUES

- Considérer la réparation comme un droit et non comme une prestation.
- Élaborer et adopter une loi sur les réparations, en consultation avec les survivant.es.
- Établir des mesures de réparation spéciales pour les personnes qui étaient des enfants au moment où elles ont été victimes de VSLC.
- Concevoir des programmes et des services qui répondent aux besoins des différents survivant.es, notamment en améliorant les services offerts aux survivants de sexe masculin.
- Créer des opportunités supplémentaires d'inscription aux réparations.
- Clarifier et simplifier le processus de vérification utilisé pour déterminer l'éligibilité à la réparation et communiquer le statut d'éligibilité aux survivant.es enregistré.es.
- Faire correspondre les programmes de réparation prévus avec des budgets et des calendriers réalistes.
- Rendre la communication transparente, accessible et inclusive, et renforcer la coordination au sein et entre les ministères et les services de l'État.
- Cartographier, engager et équiper les partenaires de la société civile et de l'État dans la mise en œuvre des programmes de réparation. Il s'agit notamment d'établir des partenariats avec les organisations et réseaux locaux des survivant.es. Engager les partenaires locaux dans un réseau de points focaux dans tout le pays pour aider les survivant.es à obtenir réparation.
- Prendre des mesures significatives pour traduire en justice les responsables des crimes commis pendant le conflit.

À LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Rechercher des opportunités stratégiques pour introduire la question de la réparation dans le discours public.

- Former des alliances stratégiques avec des bureaux et des acteurs gouvernementaux sur des objectifs communs.
- Mener des initiatives d'éducation civique et de sensibilisation, en mettant l'accent sur l'accès à la réparation et sur la lutte contre la stigmatisation des survivant.es de violences sexuelles.
- Contribuer à combler les lacunes en matière de coordination et de communication entre les services d'aide.
- Contribuer à renforcer les structures communautaires qui offrent des espaces sûrs et un soutien moral aux survivant.es.
- Permettre aux survivant.es de devenir des défenseuses et défenseurs à part entière en leur donnant la possibilité de s'exprimer en leur nom propre et de prendre des décisions sur les questions qui les concernent.

AUX ACTEURS INTERNATIONAUX

- Soutenir l'octroi d'une réparation et d'une assistance provisoires.
- Créer des incitations pour que le gouvernement de la Côte d'Ivoire assume ses responsabilités et ses engagements à l'égard des survivant.es de VSLC
- Veiller à ce que les propositions de financement demandant des fonds aux donateurs pour le système judiciaire ou d'autres secteurs pertinents comprennent des mesures significatives pour les survivant.es de VSLC.
- S'engager à apporter un soutien à long terme aux survivant.es, au-delà des cycles budgétaires réguliers.
- Soutenir les institutions démocratiques et la législation nécessaire pour garantir le droit à la réparation, ainsi que renforcer les institutions et les initiatives en matière de justice et de droits de l'homme de manière plus générale.
- Veiller à respecter des normes élevées dans son propre travail avec les survivant.es des VSLC, en particulier en ce qui concerne la sécurité, l'inclusion, l'équité et la non-discrimination.



Cette fiche pays est un extrait de l'étude sur les possibilités de réparations pour les survivant.es de violences sexuelles dans les conflits armés en Côte d'Ivoire. Pour lire le rapport complet, veuillez scanner ce code QR.

Global Survivors Fund

Route de Ferney 140 | CH-1202 Geneva

www.globalsurvivorsfund.org



Novembre 2023

